



DECLARATION SUR L'HONNEUR

Concernant un travailleur engagé dans le cadre des mesures sociales Maribel – INTEGRA

Je, soussigné (nom, prénom, fonction)

Agissant comme mandaté de l'employeur

Adresse

N° de référence de l'institution auprès de la Chambre

N° ONSS (+ indice) - -

N° d'entreprise

Déclare sur l'honneur que la-le travailleur-se – primo arrivant-e ¹

Nom et prénom

N° de registre national Date de naissance

A été engagé

A augmenté son temps de travail

A remplacé.e (nom de titulaire.e)

depuis le / / **dans le cadre du dispositif 'Maribel – INTEGRA'**

dans la fonction

et est payé suivant l'échelle barémique +CP

Lieu de travail

Régime de travail Maribel 100% 75% 50% 25% %

En heures h/sem. h/sem. h/sem. h/sem. h/sem.

¹ Le terme primo arrivant s'entend de tout ressortissant étranger qui réside légalement en Belgique et possède une nationalité hors EU15, est âgé d'au moins 18 ans et est inscrit depuis moins de 5 ans au Registre national d'une commune de la Communauté Flamande ou Wallone, ou d'une commune de la Région de Bruxelles-Capitale



Déclare sur l'honneur pour l'employeur

- L'institution déclare qu'il dispose du personnel exerçant la même fonction en nombre suffisant pour assurer l'encadrement correct de l'engagé-e.
- À utiliser une échelle barémique correspondant au minimum à celle de la commission paritaire 330.02 ou 330.04

Sincère et véritable

Signature

Identification du signataire

Fait à, le / /